

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1875

présenté par

Mme Louwagie, Mme Genevard, Mme Audibert, M. Forissier, M. Pierre-Henri Dumont, M. Reda, M. Nury, M. Bazin, M. Bourgeaux, M. Sermier, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Brun, M. Le Fur, M. Meyer, Mme Trastour-Isnart, Mme Meunier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Viry, Mme Serre et les membres du groupe Les Républicains

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 58, insérer l'article suivant:****Mission « Santé »**

Le Gouvernement remet un rapport au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021, sur le coût pour les finances publiques des dépenses de santé des étrangers en situation irrégulière à Mayotte.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à améliorer l'information du Parlement sur le coût des soins dispensés aux étrangers en situation irrégulière présents à Mayotte.

Si l'aide médicale de l'État n'est pas applicable à Mayotte, les étrangers en situation irrégulière peuvent se faire soigner dans le Centre hospitalier de Mayotte ou en ville pour un montant aujourd'hui inconnu.

L'amendement propose de remédier à ce défaut d'information en demandant au Gouvernement de remettre un rapport sur ce sujet avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021.